



Livret d'accueil

ESAT Vie Professionnelle

Sites de Mercenac et Montégut-Plantaurel

La Plaine

09160 MERCENAC

☎ : 05.61.96.69.89

💻 : esat.mercenac@apajh09.asso.fr

Le Chai

09120 MONTEGUT-PLANTAUREL

☎ : 05.61.05.03.66

💻 : esat.montegut@apajh09.asso.fr

LE MOT DE BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous venez de rejoindre l'équipe des travailleurs de l'ESAT de l'APAJH 09, nous vous souhaitons la bienvenue.

Dans l'esprit des valeurs de l'association, l'ensemble de l'équipe mettra tout en œuvre pour favoriser le développement du potentiel de chacun d'entre vous.

Ce livret vous permettra de connaître l'historique, l'organisation, le fonctionnement, les secteurs d'activité et les prestations proposées par notre établissement.

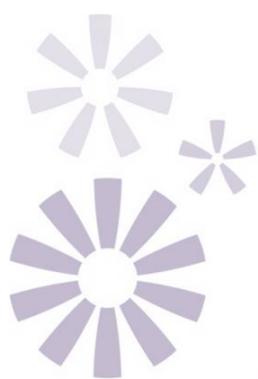
La Direction

SOMMAIRE

LE MOT DE BIENVENUE.....	3
PRESENTATION DE L'APAJH 09.....	5
Valeurs de l'APAJH 09.....	6
Organisation associative.....	7
Implantation géographique.....	8
INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE	9
Présentation de la structure	10
Présentation des professionnels	10
Plan des domaines	11
Prestations de la structure	12
INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	16
Modalités d'admission.....	17
Pièces à fournir lors de l'admission.....	18
Conditions d'accès au dossier	18
Assurances – mutuelle.....	19
Accompagnement du projet professionnel ou de vie.....	20
Désignation d'une personne de confiance	21
Recours à un médiateur.....	22
Coordonnées utiles.....	23

Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH 09



APAJH

Ariège



VALEURS DE L'APAJH 09

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

LAÏCITE

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

CITOYENNETE

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

SOLIDARITE

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.

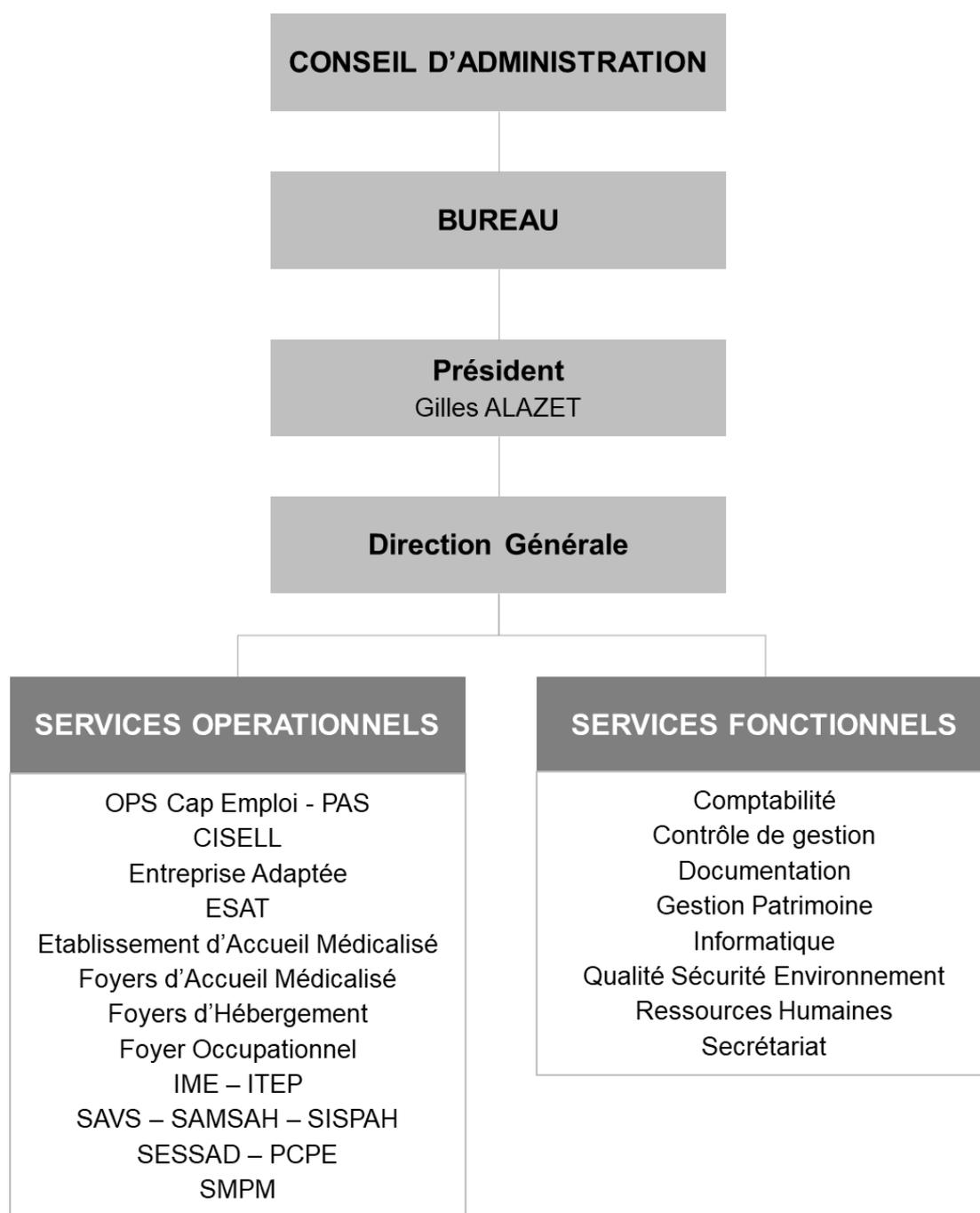


ORGANISATION ASSOCIATIVE

L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Le Conseil d'Administration définit la politique associative.

Un bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

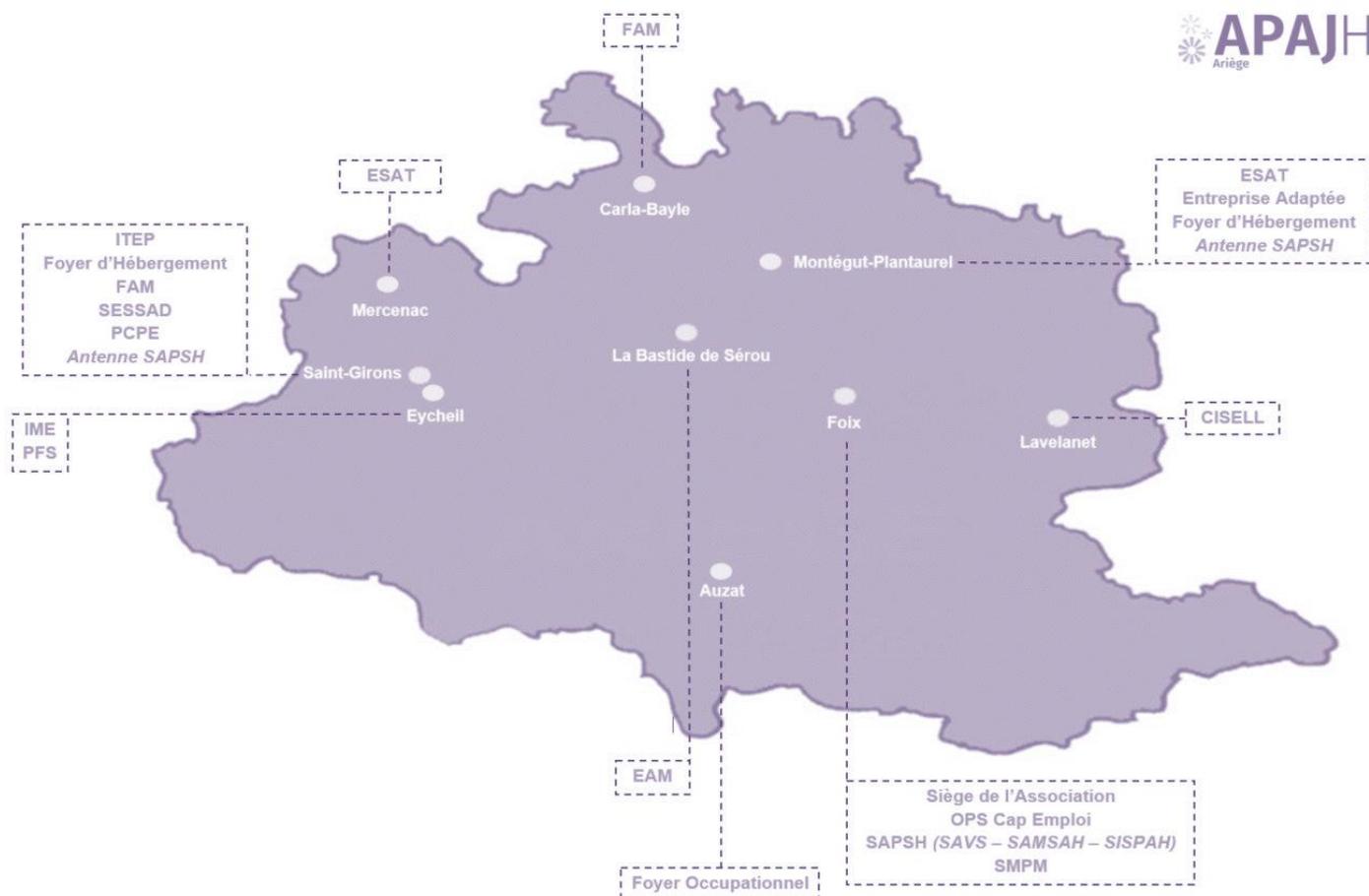
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



CISELL : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

OPS : Organisme de Placement Spécialisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFS : Placement Familial Spécialisé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAPSH : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

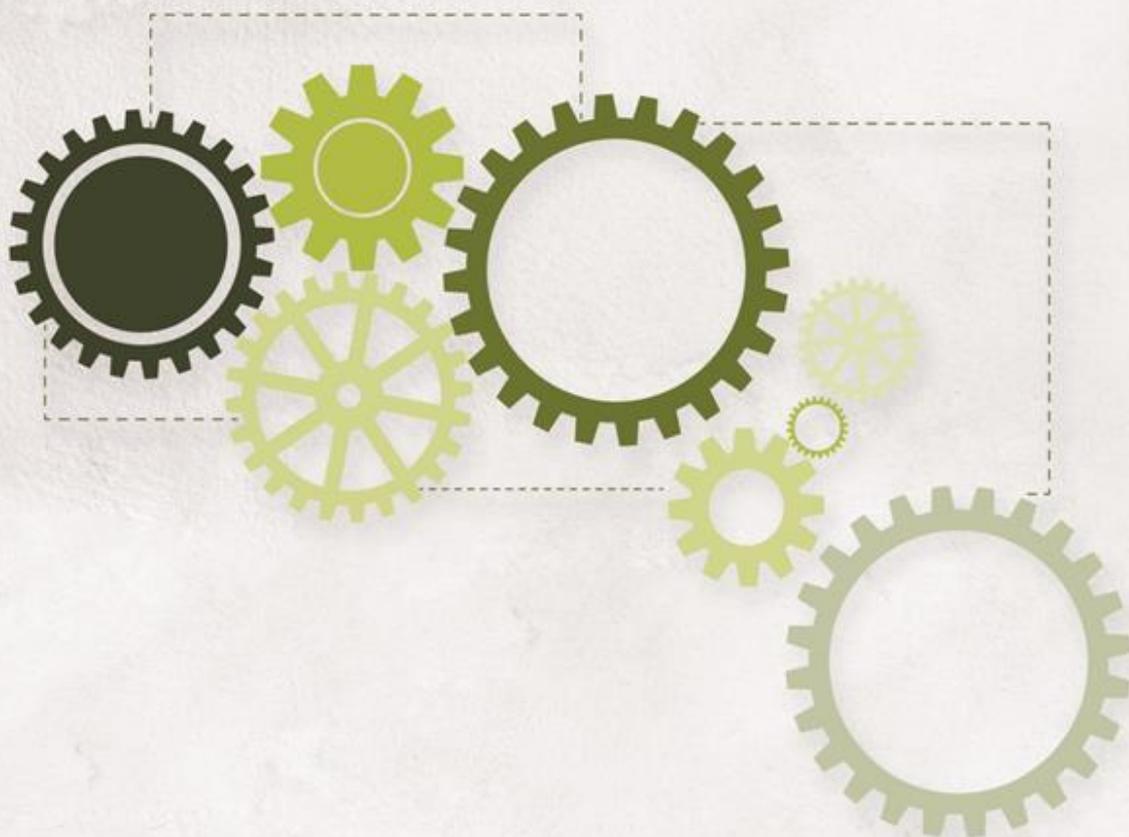
SISPAH : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

SMPM : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) Vie Professionnelle est implanté sur 2 sites :

- Le site de Montégut-Plantaurel, créé en 1983 ;
- Le site de Mercenac, créé en 1993.

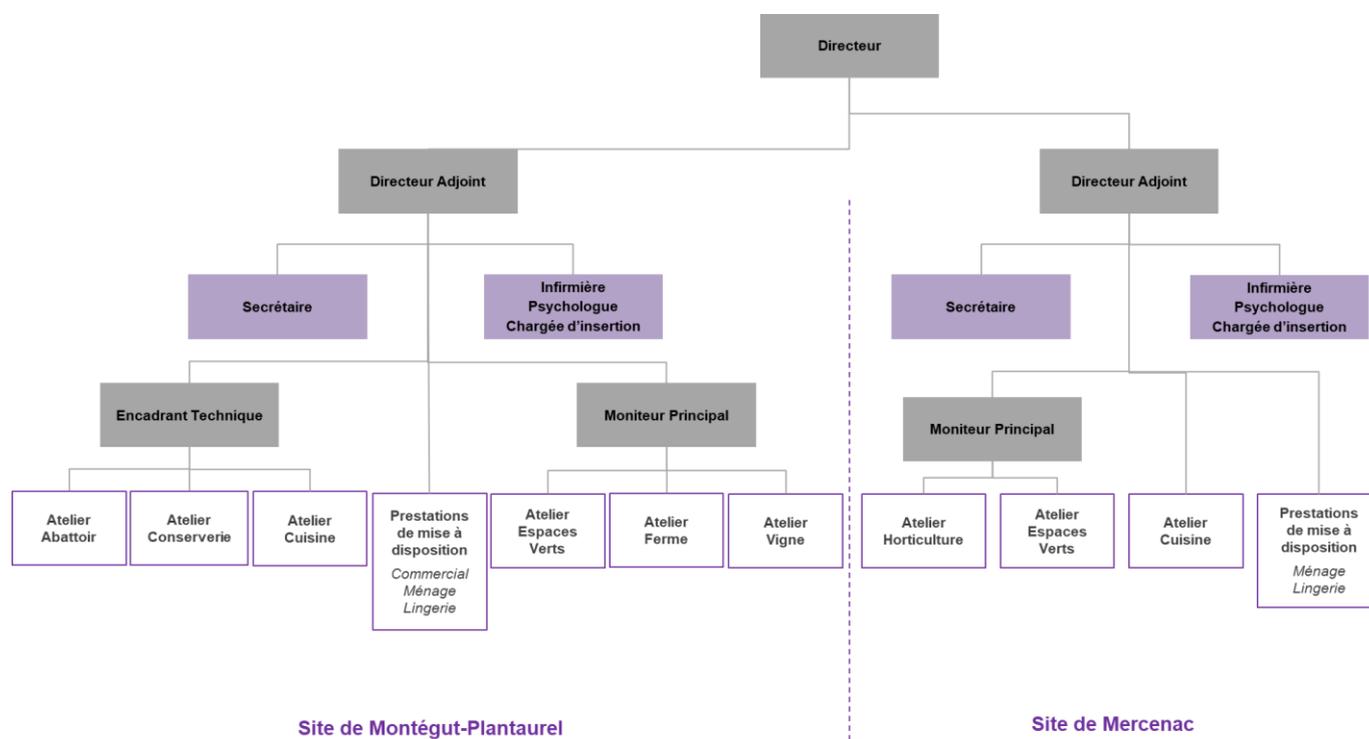
L'ESAT est agréé pour accueillir 98 personnes.

Le directeur de l'ESAT est Monsieur Emmanuel GAILLY, les responsables de sites sont :

- Monsieur Sébastien PUJOL, directeur adjoint à Montégut-Plantaurel ;
- Monsieur Joël CAZALET, directeur adjoint, à Mercenac.

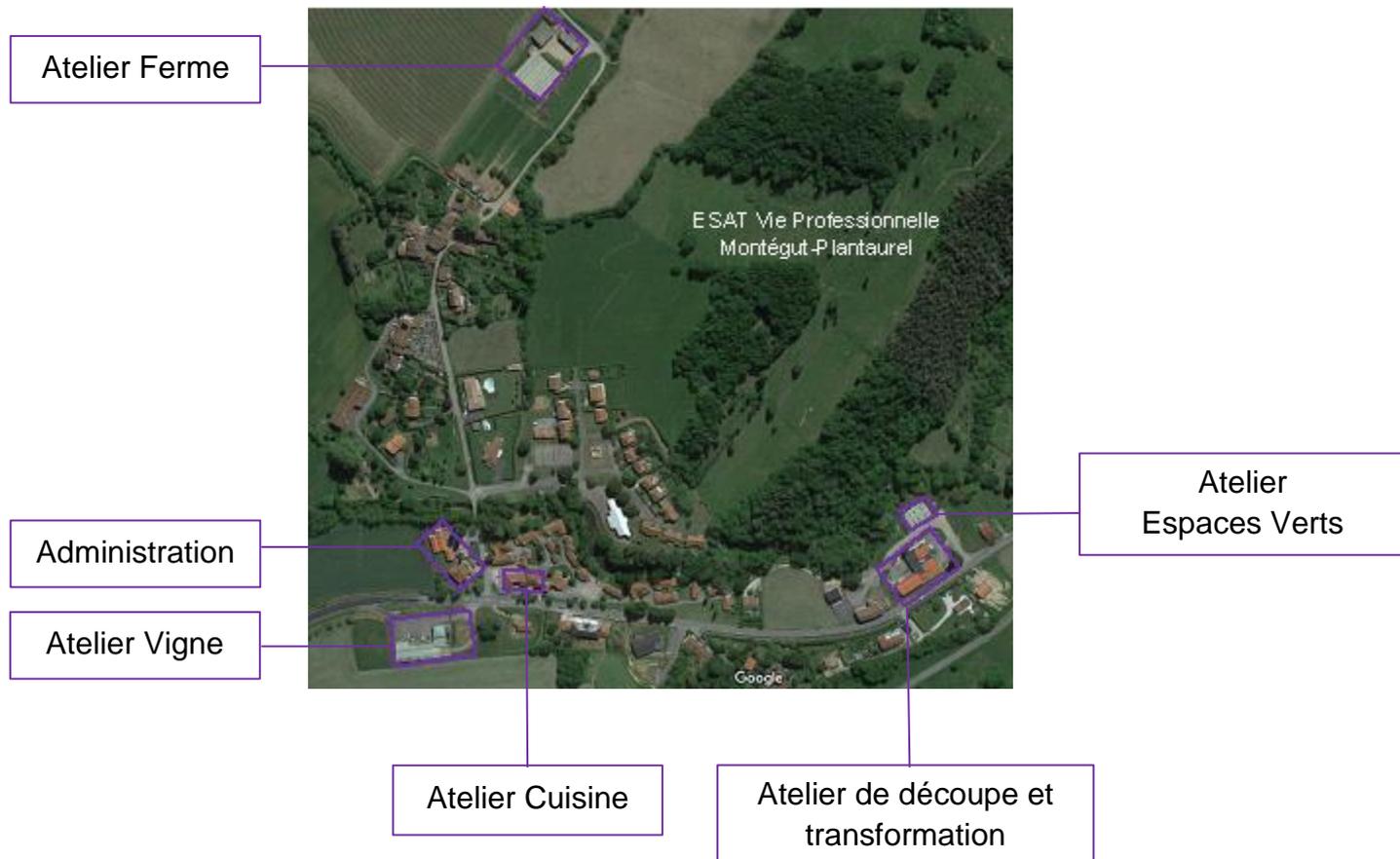


PRESENTATION DES PROFESSIONNELS





Site de Montégut-Plantaurel



Site de Mercenac



L'atelier Cuisine est situé dans le bâtiment du Foyer du Couserans à Saint-Girons.



PRESTATIONS DE LA STRUCTURE

Les ateliers communs aux 2 sites

Les cuisines centrales : Elles préparent les repas pour les travailleurs et les salariés des sites ; ces repas sont pris sur place. Elles livrent également des établissements APAJH et des cantines scolaires...



La cuisine de Montégut-Plantaurel assure des prestations traiteurs : buffets froids ou chauds, repas festifs...

Les espaces verts : Les activités vont de l'entretien classique (tonte de pelouse, débroussaillage, taille de haie....) à la création d'espaces paysagers.



Les particuliers, les entreprises et les administrations du département peuvent bénéficier de cette prestation.



Les ateliers du site de Montégut-Plantaurel.



La ferme : La propriété a une superficie de 80 hectares permettant de faire fonctionner une bergerie et un élevage de volailles.

La découpe et la transformation : Il propose une activité d'abattage de palmipèdes et volailles, de découpe mais également de transformation. Ces produits sont ensuite commercialisés dans nos trois magasins mais aussi chez des restaurateurs, boucheries et autres partenaires.



La vigne : Nous disposons de 14 hectares de vigne en production et d'un hectare en cours de replantation.

Nous avons diverses parcelles avec des caractéristiques topographiques bien spécifiques, nous y retrouvons les cépages suivants : merlot, cabernet sauvignon, cabernet franc, tannât, camaralet, pinot, manseng, chardonnay, sauvignon gris.

L'ensemble du Domaine du Sabarthes est en bio depuis 2020. Nous vendons nos vins dans nos magasins, restaurateurs ariégeois et clients particuliers.

Les mises à disposition : Elles concernent les activités du Foyer d'Hébergement et de l'Entreprise Adaptée : chai, commercial, ménage, lingerie.



Les ateliers du site de Mercenac.

L'horticulture :

L'activité se divise en 4 secteurs:



La pépinière : qui réalise la culture d'arbustes et arbres d'ornement, petits fruits, plantes grimpantes...

La floriculture : qui se concentre sur la production de plantes annuelles, de vivaces, de géraniums, de chrysanthèmes et de la création de compositions florales...



Le maraîchage : qui produit des légumes et des plants de légumes bio.

Le verger : qui produit un jus de pomme labellisé « Bio » et « Valeurs Parc » issu d'un verger de plus de deux cent pommiers, comprenant des variétés anciennes et locales.



Les mises à disposition : elles concernent des activités au sein du Foyer d'Hébergement de Saint-Girons : ménage et lingerie.

Les accompagnements

L'accompagnement professionnel

Lors de l'admission, un référent professionnel est désigné : le moniteur d'atelier. Il est l'interlocuteur privilégié de la personne au quotidien.

Un Projet Professionnel Personnalisé est mis en place après concertation entre le travailleur, son moniteur d'atelier, l'infirmière, la psychologue, le chargé d'insertion et la direction.

La mise en place, le suivi et le bilan du projet sont réalisés par le moniteur d'atelier.

Chaque projet est revu annuellement. Le moniteur et la personne accompagnée élaborent alors chacun leur bilan.

Le chargé d'insertion y est associé afin de mettre en place et de coordonner les relations avec les partenaires extérieurs (visite d'établissements, formation, stage, mise à disposition en entreprise, insertion en milieu ordinaire...).

Des temps de soutien et d'accompagnement sont également mis en place au sein des ateliers.

L'accompagnement médico-social

Une infirmière accompagne la personne dans le cadre de temps d'échanges, d'une aide à la prise des traitements, du suivi médical ou de l'accompagnement aux rendez-vous médicaux.

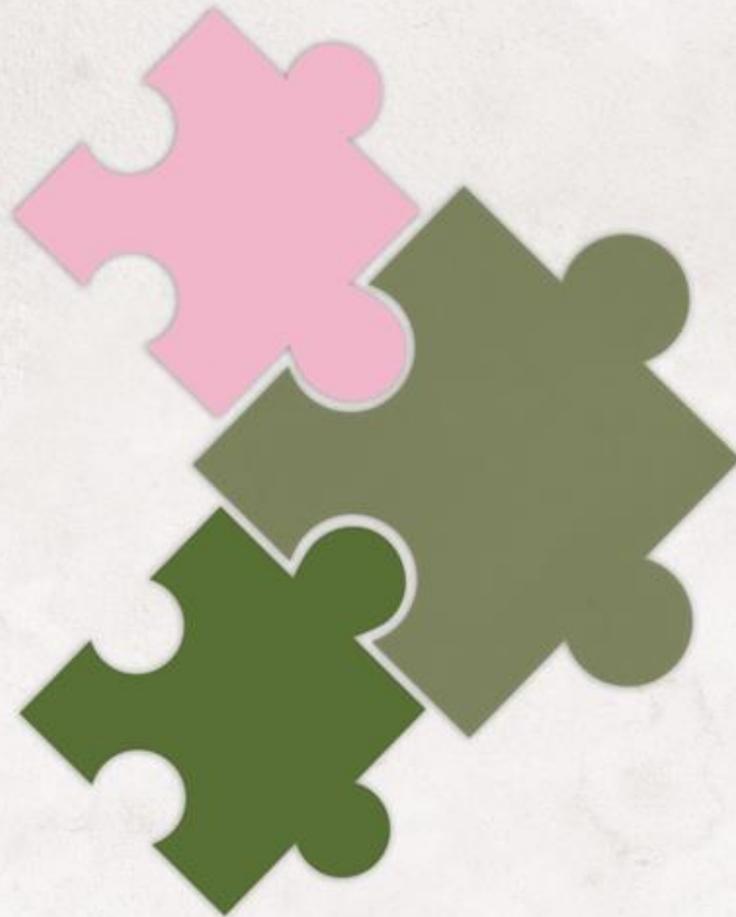
Une psychologue est disponible pour assurer l'accompagnement psychologique des personnes en fonction de leurs besoins, en lien avec leur situation de handicap. Elle propose un espace d'écoute et de parole, en entretien individuel (à la demande), et/ou en entretien de soutien psychothérapeutique.

Ses missions sont de l'ordre de la prévention, l'évaluation clinique des besoins de santé/problématique psychologique et l'accompagnement à la stabilisation des troubles psychiques.

Elle collabore avec l'équipe pluridisciplinaire : infirmière, moniteurs d'ateliers, éducateurs référents (foyer, SAVS), chargée d'insertion, cadres directionnels et partenaires extérieurs (médecins, psychiatres, Centre Médico Psychologique, Centre hospitalier Ariège Couserans...).

Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





MODALITES D'ADMISSION

Admission en stage

Une visite de l'établissement est proposée au candidat. Elle est suivie d'un entretien qui est l'occasion, pour l'intéressé, de poser toutes les questions.

Un entretien est ensuite réalisé avec les personnes chargées de l'insertion ou de l'orientation (famille, le tuteur...).

Si la personne souhaite découvrir concrètement la vie en ESAT et que les conditions favorables d'accueil sont réunies, un stage peut être effectué, sur une durée pouvant varier d'une journée à plusieurs semaines.

A l'issue du stage, un bilan est réalisé avec la personne et l'équipe chargée de son insertion.

Si la personne souhaite être accueillie durablement dans l'établissement, l'équipe interne d'admission se concerta afin d'évaluer si l'ensemble des conditions sont réunies (dont handicap psychique stabilisé) à une intégration sur la liste d'attente.

Admission définitive

L'admission est proposée aux personnes figurant sur la liste d'attente et possédant une orientation « ESAT » en cours de validité, attribuée par la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap (MSPSH).

Une fois l'admission validée, un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail est signé entre les parties (travailleur, tuteur s'il y a lieu et direction de l'ESAT).

Dans les 6 mois suivants, le contrat est complété, par avenant, avec le projet professionnel personnalisé.



PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

- Notification MDPSH en cours de validité ;
- Curriculum vitae et lettre de motivation ;
- Bilan professionnel ;
- Bilan éducatif ;
- Bilan psychologique ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Attestation de la carte vitale ;
- Fiche médicale destinée à l'infirmière ;
- Copie d'ordonnance pour tout traitement.



CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679) et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'utilisateur a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : mesdonnees@apajh09.asso.fr

Après l'avoir contactée, si l'utilisateur estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



ASSURANCES – MUTUELLE

L'Établissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Responsabilité Civile** (seulement lorsque les travailleurs sont pris en charge par les services de l'établissement).
- **Assurance des locaux et du matériel** (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- **Assurance des véhicules.**

L'ensemble des travailleurs a la possibilité de souscrire à la mutuelle d'entreprise : ISTYA Collectives.



L'utilisateur peut faire le choix de quitter l'établissement pour les raisons ci-dessous :

- Sortir vers un autre ESAT / Foyer d'hébergement ;
- Sortir vers le milieu ordinaire de travail ;
- Sortir vers un Foyer occupationnel, une famille d'accueil ;
- Faire valoir ses droits à la retraite.

Dans chacune des situations, l'ESAT accompagne la personne dans les différentes étapes du parcours en respectant le projet de vie :

Sortie vers un autre ESAT / Foyer d'hébergement :

- Rédiger un CV et une lettre de motivation ;
- Prospecter des ESAT ciblés ;
- Accompagner physiquement la personne sur les sites identifiés ;
- Préparer des documents administratifs ;
- Echanger et assurer un appui technique auprès des structures d'accueil.

Sortie vers le milieu ordinaire de travail :

- Rechercher des employeurs potentiels ;
- Mettre en place des périodes d'immersion ;
- Créer le lien avec les partenaires institutionnels compétents ;
- Favoriser la signature d'un contrat de travail.

Sortie vers un Foyer occupationnel, une famille d'accueil :

- Créer les liens ;
- Assurer un soutien dans les démarches.

Départ à la retraite :

- Informer et aider la personne dans l'ouverture des droits à la retraite selon les dispositions légales en vigueur.

DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Le travailleur peut désigner, s'il le souhaite, une **personne de confiance** qui, l'accompagnera dans les démarches et l'aidera à prendre des décisions.

Quel est son rôle ?

Elle peut :

- **ACCOMPAGNER :**
 - Etre présente lors de la conclusion du contrat de séjour ;
 - Suivre dans les démarches liées à l'accompagnement ;
 - Assister aux rendez-vous médicaux.
- **AIDER POUR LA COMPREHENSION DES DROITS :**
 - Etre consultée (mais n'a pas vocation à se substituer aux décisions de la personne concernée).
- **ETRE CONSULTEE PAR L'EQUIPE MEDICALE :**
Au cas où l'état de santé du résident ne lui permet plus de s'exprimer ou de donner un avis.

Qui peut être « personne de confiance » ?

Toute personne de l'entourage en qui le travailleur a confiance et qui accepte ce rôle.

Un professionnel de l'établissement ou un tuteur ne peut pas être choisi.

La personne de confiance doit être désignée par écrit, soit sur le formulaire fourni par l'établissement, soit sur papier libre.

En cas de difficultés pour écrire, l'usager peut demander à deux personnes d'écrire pour elle. La personne de confiance doit également signer ce document.

Cette désignation peut être annulée ou modifiée à tout moment.

Cette désignation n'est pas obligatoire. Un livret explicatif détaillé est remis avec ce livret d'accueil.

RECOURS A UN MEDIATEUR

Le travailleur et/ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

DDCSPP

9, Rue Lieutenant Paul Delpech
BP 103 – 09003 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.43.00
ddcspp@ariego.gouv.fr

Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie

1, Boulevard Alsace Lorraine
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex
Tél. : 05.34.09.36.36

ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr ou
ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr

Conseil Départemental de l'Ariège

Direction des actions pour le développement social et de la santé –
Direction adjointe de l'autonomie
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.09.09
dsddir@ariego.fr

COORDONNEES UTILES

APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : siege@apajh09.asso.fr

Site internet : www.apajh09.org

MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIERS
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 36 46

MSA

26, Allée de Villote
09014 FOIX Cedex
☎ : 05.61.65.75.75

Numéros d'urgence

112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie

Agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés.

